



SOMMAIRE

Point 22 de l'ordre du jour :

Page

La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général
(suite) 683

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport
du Secrétaire général (suite)

1. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : C'est la troisième fois que l'Assemblée générale est amenée à discuter de la soi-disant « situation au Kampuchea », en l'absence et malgré l'opposition du représentant authentique et légal de ce peuple et, pis encore, avec la participation des usurpateurs du siège de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi je tiens tout d'abord à porter à la connaissance de l'Assemblée la position claire et catégorique du Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea en citant un extrait du télégramme de M. Hun Sen, vice-président du Conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, adressé au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général le 13 octobre 1981 :

« [Le] Ministère [des] affaires étrangères [de la] République populaire [du] Kampuchea élève [ses] vives protestations contre [les] prochaines discussions sur [le] projet [de] résolution [de l']ANASE concernant [la] soi-disant « situation au Kampuchea ». [Il] s'agit [là d'une] nouvelle ingérence grossière et inadmissible dans [les] affaires intérieures [du] Kampuchea, [en] violation flagrante [de la] Charte [des] Nations Unies.

« ... le Gouvernement [de la] République populaire [du] Kampuchea rejette catégoriquement toute résolution concernant [le] Kampuchea qui sera adoptée par [la] présente session [de l']Assemblée générale [des Nations Unies], basée sur la falsification de la situation au Kampuchea et la tentative d'imposer une soi-disant « solution politique globale » au peuple kampuchéen en renaissance, faisant fi des protestations de la part [du] Gouvernement [de la] République populaire [du] Kampuchea. » [Voir A/36/596.]

2. Ma délégation appuie fermement cette juste position de la République populaire du Kampuchea et réaffirme son opposition à la discussion du point 22 par l'Assemblée générale, dont toute résolution ou conclusion serait considérée comme nulle et non avenue.

3. Ma délégation voudrait souligner, toutefois, qu'en intervenant dans ce débat, elle tient à exposer les réalités de la situation au Kampuchea et en Asie du Sud-Est en ces dernières années, avec le désir d'apporter des éléments de réflexion aux représentants vraiment soucieux de défendre la justice et le droit au moment où ils vont se prononcer sur

un problème qui engage leur responsabilité vis-à-vis du peuple kampuchéen ainsi que de la paix et de la stabilité dans la région.

4. S'agissant de la situation actuelle au Kampuchea, quelle en est la réalité? Comme l'a précisé le télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, à l'heure actuelle, la vie normale est revenue en ce pays. Le peuple kampuchéen est en train de renaître de l'enfer du régime de génocide polpotien. En moins de trois ans, des réalisations remarquables sont enregistrées dans tous les domaines. Des élections générales libres et démocratiques ont été organisées pour rétablir les institutions étatiques. L'Assemblée nationale a été élue, la Constitution adoptée, le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres institués. L'ordre et la sécurité sont assurés dans tout le pays. Le pouvoir populaire s'occupe efficacement du bien-être du peuple. La production agricole ne cesse d'augmenter et 1,8 million d'hectares cultivés sont prévus pour 1981. Des centaines d'entreprises industrielles et artisanales ont été remises en marche. Cette année scolaire, les écoles ouvrent leurs portes à 1,5 million d'élèves. L'enseignement supérieur a redémarré. Les campagnes d'alphabétisation se développent partout. La culture nationale est restaurée et la santé publique s'améliore chaque jour.

5. Les témoignages des étrangers qui ont observé la situation sur place confirment ces faits. Dès décembre 1980, un communiqué conjoint du FISE et du Comité international de la Croix-Rouge, organisations internationales responsables des opérations d'assistance humanitaire, a fait état de ce qu'il appelle des facteurs qui témoignent des améliorations spectaculaires intervenues dans ce pays : le spectre de la famine a disparu, la récolte de riz a plus que doublé, plus de 1 000 infirmeries rurales et 5 500 écoles primaires sont ouvertes, la majorité des réfugiés ont regagné leur foyer.

6. Les grands événements de la vie politique du pays se sont passés dans la complète tranquillité, sans le moindre incident, en dépit des plans de sabotage de la Chine et de Pol Pot, qui tentent de l'extérieur de saper le pouvoir populaire. A propos des prétendues « hostilités » la République populaire du Kampuchea en connaît moins que certains pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], qui ont dû mener eux-mêmes des opérations militaires et de police à l'intérieur de leurs territoires afin d'en assurer l'ordre et la sécurité. Des communiqués de guerre sortis régulièrement à Pékin et des cartes montrant de prétendues « zones occupées » et « zones de guerrilla » qui circulent dans les couloirs de l'ONU ne sont que des tissus de mensonges destinés à tromper des personnes non averties.

7. Ce qu'il importe de souligner, c'est que depuis janvier 1979 le peuple du Kampuchea est redevenu le véritable maître de son pays. En particulier, les élections générales et démocratiques tenues au mois de mai de cette année sont une manifestation des plus éloquentes de la confiance et de l'attachement du peuple envers le pouvoir populaire qui contrôle effectivement et totalement le territoire national et gère efficacement l'ensemble des affaires intérieures et extérieures du pays. Le succès de ces élections générales,

comme l'a fait remarquer une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, « confirme une fois de plus la volonté du peuple kampuchéen de rejeter définitivement les Pol Pot, les Son Sann, les Sihanouk et compagnie et de prendre en main sa propre destinée » [voir A/36/300].

8. La renaissance rapide du peuple kampuchéen, la consolidation de la République populaire du Kampuchea et de son pouvoir d'Etat démocratique et légal sont des réalités indéniables qui font justice de toutes les allégations mensongères de la propagande hostile à ce pays.

9. Le pouvoir populaire, dès son avènement, a mis fin immédiatement aux conflits provoqués par le régime de Pol Pot avec tous les pays voisins, y compris la Thaïlande, et s'est prononcé pour l'établissement de relations de bon voisinage avec cette dernière. Ainsi, avec sa politique intérieure de reconstruction nationale et sa politique extérieure de paix, d'amitié et de non-alignement, la République populaire du Kampuchea est devenue un facteur de paix et de stabilité dans la région, facteur qui se consolide chaque jour davantage.

10. Certaines délégations ont évoqué de nouveau devant cette assemblée la question des réfugiés indochinois, dont ceux du Kampuchea, pour tenter de semer la confusion sur cette question essentiellement humanitaire. En réalité, les origines de cet exode des populations d'Indochine, ce sont les guerres d'agression des colonialistes, des impérialistes et des hégémonistes, et spécialement pour le Kampuchea, le régime de génocide téléguilé par ces derniers. A ces guerres s'ajoutent les manœuvres de Washington et de Pékin visant à susciter les départs illégaux et à entraver les départs légaux et organisés. Selon un rapport interne du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, révélé par le journal *Le Monde* dans son numéro du 8 juillet 1981, les Etats-Unis encouragent l'exode des Indochinois. Cela permet d'empêcher la stabilisation des régimes communistes et de montrer au monde que les Indochinois continuent à voter avec leurs pieds. Les peuples des trois pays de l'Indochine en sont donc les premières victimes. Ils compatissent, par ailleurs, avec les difficultés d'ordre économique, social et autre que cet exode cause à certains pays de l'ANASE.

11. Ce qu'il faudrait souligner, c'est qu'à ce jour plus de 300 000 Kampuchéens qui ont fui le régime de génocide ont regagné le Kampuchea et se sont intégrés à la vie normale du pays, grâce aux grands efforts du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. En particulier, celui-ci s'est déclaré favorable au retour éventuel des personnes réfugiées en Thaïlande, mais un accord des deux côtés est nécessaire en vue d'assurer la sécurité et les bonnes conditions de réinstallation de ces réfugiés mêmes. En même temps, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea ne saurait tolérer les manœuvres menées sous l'étiquette du « rapatriement volontaire », destinées à faire infiltrer des débris polpotistes et autres réactionnaires khmers pour commettre des actes de subversion et de sabotage contre la vie et le travail paisible de son peuple. Tout gouvernement soucieux de défendre sa souveraineté et sa sécurité ne peut agir autrement.

12. Quant à la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea, elle est destinée uniquement à aider ce pays à défendre son indépendance et sa souveraineté contre la menace de la Chine, en collusion avec les impérialistes et autres réactionnaires. Elle n'est dirigée ni contre la Thaïlande, ni contre aucun autre pays tiers. Les dirigeants des pays de l'ANASE le savent parfaitement, et certains l'ont confirmé publiquement. Leurs propos s'avèrent d'ailleurs bien contradictoires. Tout en alléguant la menace vietnamienne, les autorités thaïlandaises ont cependant refusé nos propositions de signer un traité de

non-agression et d'établir une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière Kampuchea-Thaïlande. Même le Sous-Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, M. Carlucci, au cours de sa récente visite en Thaïlande, a lui-même reconnu devant la presse, à Bangkok, le 26 septembre dernier, qu'il ne croit pas au danger d'une invasion vietnamienne venant du Kampuchea à l'encontre de la Thaïlande. La chaîne de radio British Broadcasting Corporation (BBC) du même jour rapporte cette déclaration. En réalité, la prétendue menace vis-à-vis de la Thaïlande des troupes vietnamiennes stationnées au Kampuchea n'est qu'un produit de la machine de propagande de Pékin et de Washington en vue de les blanchir de leurs crimes passés et de détourner l'attention de l'opinion de leur guerre d'usure actuelle contre les trois pays d'Indochine.

13. En conséquence, ni la prétendue situation au Kampuchea, ni la présence de troupes vietnamiennes en ce pays ne constitue l'origine de la tension et de l'instabilité en Asie du Sud-Est. Par contre, la naissance de la République populaire du Kampuchea et la solidarité militante des trois pays d'Indochine sont de solides facteurs de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération dans la région.

14. Où existe-t-il alors des foyers de tension en Asie du Sud-Est, et quelle en est l'origine?

15. Au Kampuchea, où la tension persiste, ce n'est pas à l'intérieur du pays, mais c'est bien sur la frontière de ce pays avec la Thaïlande. Cette situation est due uniquement au fait que la Thaïlande laisse la Chine et les Etats-Unis utiliser son territoire comme base de recrutement, d'entraînement, d'équipement et de ravitaillement des bandes armées de Pol Pot et d'autres réactionnaires khmers. A partir de ces sanctuaires sont lancées des activités de subversion et de sabotage contre le territoire du Kampuchea. Ce qui est plus grave, selon les informations de l'Agence SPK de la République populaire du Kampuchea, les forces armées thaïlandaises, elles-mêmes, ont violé quotidiennement le territoire, l'espace aérien et les eaux territoriales de la République populaire du Kampuchea. En particulier, l'artillerie thaïlandaise effectue de fréquents tirs par-dessus la frontière en vue de couvrir les infiltrations des polpotistes.

16. Si les menées de la Chine contre le Kampuchea sont au vu au su de tout le monde, celles des Etats-Unis, bien que peu connues, sont en réalité aussi intenses et bien organisées, comme l'a révélé la revue anglaise *War Monthly* de septembre 1981. Selon cette revue, une organisation dénommée Kampuchean Emergency Group (KEG) dirigée par le colonel Michael Allen, installée à Aranyaprathet, placée sous la direction de l'ambassadeur américain à Bangkok et composée d'anciens officiers supérieurs américains en Indochine, a pour mission, entre autres, de diriger, en coordination avec la Task Force 80 thaïlandaise, les activités criminelles des bandes de Pol Pot et des autres réactionnaires khmers le long de la frontière Kampuchea-Thaïlande.

17. Là où existe la plus grave tension avec de sérieux risques de dégénérer en une guerre de grande envergure aux conséquences difficiles à prévoir, c'est aux frontières entre la Chine et le Viet Nam et entre la Chine et la République démocratique populaire lao. Alors que la Chine ne cesse de menacer le Viet Nam d'une seconde guerre d'agression, elle continue à occuper l'archipel vietnamien de Hoang Sa (Paracel) et à masser à proximité immédiate de la ligne frontalière 400 000 hommes de troupe qui se livrent systématiquement à des actes de provocation armée et d'empiétement. Des dizaines de divisions de toutes les armes sont maintenues en position de combat, prêtes à l'attaque, tandis que le commandement chinois accélère un plan de modernisation de l'armée, de ses bases aériennes et navales, notamment celles en Chine méridionale. Elle a

organisé récemment des manœuvres militaires successives et prépare fébrilement une psychose de revanche parmi ses forces armées. D'autre part, la Chine rassemble des réactionnaires pour former des prétendus fronts antivietnamien et antilaos, recrute des mercenaires parmi les réfugiés en vue de fomenter des troubles au Viet Nam et dans la République démocratique populaire lao.

18. C'est justement la guerre d'usure sur tous les plans à l'encontre des trois pays d'Indochine dont ces activités criminelles font partie intégrante qui est la cause de la situation d'extrême tension et qui constitue une sérieuse menace pour la paix et la sécurité dans la région.

19. Dans les autres pays de l'Asie du Sud-Est, des situations de tension existent également, essentiellement du fait des activités de subversion, voire la guerre civile, montées par les groupes armés pseudo-révolutionnaires soutenus par les autorités de Pékin, organisations qui, sans cette aide de l'extérieur, ne pourraient pas avoir cette virulence et auraient depuis longtemps fait long feu.

20. Un regard rétrospectif sur ce qui s'est passé en Asie du Sud-Est depuis la deuxième guerre mondiale confirme cette constatation : si cette région n'a jamais connu la paix et la stabilité, cela n'a aucun rapport avec la prétendue « situation au Kampuchea ». Mais cela est dû à des politiques et manœuvres des puissances extérieures hostiles aux droits nationaux fondamentaux des peuples et des pays de la région. C'étaient les guerres coloniales contre le peuple d'Indonésie et les peuples de l'Indochine, la guerre d'agression américaine contre les peuples du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et du Kampuchea. Et, à présent, c'est la guerre d'agression des hégémonistes chinois suivie de leur actuelle guerre d'usure sur tous les plans contre les trois pays d'Indochine. Enfin, et non le moins grave, ce sont les guerres civiles prolongées, soit larvées, soit ouvertes, fomentées de l'extérieur durant ces dernières décennies contre les gouvernements légaux des pays de la région.

21. En dépit de toute la propagande mensongère des impérialistes et réactionnaires, la réalité peu à peu s'impose : même dans les pays de l'ANASE, des hommes politiques réalistes commencent à en parler publiquement. L'origine de la tension actuelle dans les pays de l'Asie du Sud-Est — aussi bien de l'Indochine que de l'ANASE et autres —, c'est la politique d'hégémonisme et d'expansionnisme des autorités de Pékin à l'encontre de la souveraineté et de la sécurité des Etats indépendants, politique d'autant plus dangereuse qu'elle est menée en collusion de plus en plus poussée avec les impérialistes américains.

22. Sur la base d'une analyse délibérément déformée de la situation au Kampuchea et de ses conséquences pour l'Asie du Sud-Est, on a posé un faux problème et élaboré une prétendue « solution politique globale » qu'on avait fait avaliser par une conférence internationale et qu'on tente maintenant de faire adopter par l'Assemblée générale.

23. A ce propos, ma délégation tient à rappeler la position suivante du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea exprimée dans la déclaration de son ministère des affaires étrangères en date du 18 juillet de cette année :

« Cette conférence, convoquée sur la proposition des pays de l'ANASE et orchestrée par les expansionnistes chinois et les impérialistes américains vise essentiellement à tromper l'opinion mondiale, à dénaturer la situation au Kampuchea, à soutenir les débris polpotistes et autres Khmers réactionnaires réfugiés sur le territoire thaïlandais pour encourager ceux-ci dans leurs activités criminelles contre la renaissance et le développement du peuple kampuchéen, et à saboter l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea. Ces tentatives grossières

sont tout à fait contraires à la réalité du Kampuchea et à la justice. C'est une intervention inadmissible dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

« ...

« La République populaire du Kampuchea tient à réaffirmer qu'il n'existe pas de « problème du Kampuchea », partant de solution à y apporter. Aucun pays, ni aucune organisation, ni, à fortiori, aucun groupe de criminels traîtres à leur patrie, n'ont le droit de parler au nom du peuple kampuchéen ni d'avancer des « solutions » pour le Kampuchea qui ne sont, en réalité, que des manœuvres destinées à favoriser le retour des barbares archicriminels polpotistes. La situation au Kampuchea est irréversible ; toutes manœuvres et activités visant à porter atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la République populaire du Kampuchea seront vouées à coup sûr à un échec lamentable. » [Voir A/36/402.]

24. En appuyant entièrement cette juste position du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, ma délégation voudrait attirer l'attention de l'Assemblée générale sur ce qui suit.

25. Toute solution à un problème donné ne peut être juste que si elle est fondée sur la réalité objective de la situation. Or, comme il a été démontré plus haut, l'origine de la tension actuelle au Kampuchea et dans l'Asie du Sud-Est en général, c'est la menace chinoise. Donc, le problème fondamental qui se pose et qui doit être résolu d'urgence est de mettre fin à la politique d'agression et d'intervention menée par la Chine contre les peuples du Kampuchea, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam.

26. Exiger le retrait dans les plus brefs délais des troupes vietnamiennes du Kampuchea sans tenir compte de la situation explosive dans les régions frontalières entre le Kampuchea et la Thaïlande, d'une part, et entre la Chine et le Viet Nam, et la Chine et la République démocratique populaire lao, de l'autre, équivaudrait à laisser la main libre à la Chine, en collusion avec les Etats-Unis et avec la complicité de la Thaïlande et de certains autres pays de l'ANASE, pour rétablir le régime de génocide de Pol Pot au Kampuchea et pour priver le peuple du Kampuchea du droit sacré de légitime défense. Cela signifierait également reconnaître à la Chine le droit d'agression et d'intervention contre les trois pays d'Indochine et dénier aux peuples de ces pays le droit de se solidariser et de s'entraider dans la lutte commune contre la politique expansionniste de Pékin.

27. La présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea résulte d'un accord intervenu entre la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam, deux Etats indépendants et souverains. Personne n'a le droit de s'immiscer ni d'empêcher les pays d'Indochine d'user de leur droit d'autodéfense. Les troupes vietnamiennes se retireront du Kampuchea lorsque la menace d'agression et d'intervention de la Chine contre les trois pays d'Indochine aura cessé. Dans l'immédiat, si la paix et la sécurité sont rétablies dans la région frontalière entre le Kampuchea et la Thaïlande, le Viet Nam et le Kampuchea décideront d'un commun accord du retrait partiel des troupes vietnamiennes du Kampuchea.

28. Certains représentants ont prétendu à cette tribune que le maintien des troupes vietnamiennes au Kampuchea va à l'encontre de la volonté du peuple de ce pays. Une question se pose : qu'entend-on par peuple kampuchéen ? Sont-ils ces millions de survivants du régime de génocide qui sont en train de reconstruire leur pays et leurs foyers, de reprendre en main leur destinée ? Ou bien sont-ils les bourreaux polpotistes et les autres renégats kampuchéens entretenus sur un territoire voisin par les ennemis du peu-

ple kampuchéen qui tentent en vain de les faire revenir au pouvoir au Kampuchea? La réponse est tout à fait claire et nette pour tout homme de conscience.

29. Comme l'a témoigné un article de la *Far Eastern Economic Review* daté du 13 février 1981, les Kampuchéens interrogés par des correspondants de presse sont unanimes pour affirmer que :

« Au moment où les étrangers veulent que les troupes vietnamiennes soient retirées du Kampuchea, les Kampuchéens eux-mêmes, se sentant libérés des horreurs du régime des Khmers rouges, veulent que les Vietnamiens restent aussi longtemps que persiste le danger réel du retour de ce régime sanguinaire. »

30. D'autre part, on se démène pour demander des élections générales libres et imposer au peuple kampuchéen un prétendu gouvernement de coalition composé de trois factions rivales qu'on tâche de rassembler coûte que coûte dans diverses capitales, de Pékin à Washington, de Singapour à Bangkok. On agit comme si le Kampuchea était un pays sans maître, et placé sous la tutelle des Etats-Unis, de la Chine et des pays de l'ANASE. En vertu de quel droit ces pays se permettent-ils de s'ingérer délibérément dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain? Les élections générales au Kampuchea relèvent uniquement de la compétence nationale du peuple kampuchéen. Ces élections générales libres et démocratiques ont été tenues en présence de centaines d'observateurs étrangers, et 97 p. 100 de la population du Kampuchea y ont participé. Méconnaître ces réalités vivantes du Kampuchea et tenter de rétablir un régime honni et rejeté par son peuple serait non seulement contraire au droit et à la morale mais encore un acte d'injustice vis-à-vis de ce peuple martyr. Qu'on le veuille ou non, le peuple du Kampuchea, maître de sa destinée, a bel et bien exercé son droit à l'autodétermination et a librement choisi ses dirigeants ainsi que la voie de développement social et politique de son pays. Nulle force réactionnaire au monde ne peut en renverser le cours.

31. Dans ce contexte, la soi-disant Conférence internationale sur le Kampuchea est une entreprise fondamentalement erronée parce qu'elle dénature à dessein la réalité de la situation au Kampuchea et dans le Sud-Est asiatique, qu'elle est une conférence unilatérale, qu'elle intervient grossièrement dans les affaires intérieures du Kampuchea et vise à préparer le retour au pouvoir de Pol Pot et autres réactionnaires.

32. Quant au déroulement de cette conférence, il comporte des singularités peu connues dans l'histoire des Nations Unies, de par l'attitude hésitante de bon nombre de ses participants, par l'élaboration de la soi-disant « solution politique globale » qui se résume en un duo Chine-Singapour et par la manière spectaculaire de dégager le prétendu « consensus », devant un auditoire plus ou moins indifférent.

33. La tenue d'une telle conférence et les décisions prises par elle ne peuvent nullement être un « progrès » comme le prétendent ses promoteurs, mais ne sont autres qu'un diktat au peuple kampuchéen et constituent un obstacle de plus au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région. Il est bien regrettable que l'Organisation des Nations Unies se soit laissé entraîner dans cette manœuvre contraire aux intérêts du peuple du Kampuchea et des peuples de la région du Sud-Est asiatique, contraire aux principes de sa Charte même, faisant fi de la réalité aussi bien que de la justice et du droit, et que tant d'efforts et d'argent aient été dépensés pour une cause perdue d'avance.

34. Les pays de l'ANASE se déclarent pour le dialogue mais exigent que ce soit sur la base des résolutions erronées

de l'Organisation des Nations Unies sur le Kampuchea déjà rejetées par les trois pays d'Indochine. Ce n'est pas là une invite au dialogue, mais une nouvelle tentative d'abuser du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies pour nous imposer leur volonté, faire pression sur le Viet Nam et sur les autres pays de l'Indochine, comme l'a déclaré le représentant d'un pays de l'ANASE à cette tribune même. Ce n'est là que pure illusion car le peuple du Kampuchea a consenti les plus grands sacrifices pour être maître de son destin, et non pas pour échanger un diktat contre un autre. La politique de position de force vis-à-vis des pays d'Indochine n'a jamais été payante. Le Kampuchea, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam surmonteront quelques difficultés de plus mais ne cesseront d'aller de l'avant et de se développer à tous égards.

35. Si les pays de l'ANASE persistent dans cette voie de compromission avec l'hégémonisme et l'impérialisme, d'opposition aux peuples d'Indochine, de refus du dialogue et d'obstination à imposer leur volonté, ils ne feront qu'entretenir et prolonger les tensions et l'instabilité — des conséquences desquelles ils auront d'ailleurs à souffrir également — ce qui ne peut que conduire à l'impasse et n'est bénéfique pour aucun pays de l'Asie du Sud-Est, ni pour la paix et la stabilité, l'amitié et la coopération dans la région, mais, au contraire, ne profite qu'à Pékin.

36. De l'avis de ma délégation, une solution juste et raisonnable aux problèmes relatifs à la paix et à la stabilité des pays de l'Asie du Sud-Est devrait se baser sur la situation réelle et globale de la région, sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de tous ces Etats, et des principes de la Charte. C'est dans cet esprit que les conférences des ministres des affaires étrangères des trois pays d'Indochine, tenues à Vientiane en juillet 1980¹, à Hô Chi Minh-Ville en janvier 1981 et à Phnom Penh en juin 1981, ont avancé des propositions constructives [voir A/36/86 et A/36/328 et Corr. I], et que M. Phoune Sipraseth, vice-président du Conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a présenté à la présente session les « Principes régissant les relations de coexistence pacifique entre deux groupes de pays de l'Indochine et l'ANASE, pour la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est » [voir A/36/561].

37. La délégation du Viet Nam espère sincèrement que les représentants des Etats Membres, soucieux de défendre le droit et la justice, adopteront une attitude positive en faveur de la renaissance du peuple kampuchéen, de la paix, de la stabilité, de l'amitié et de la coopération en Asie du Sud-Est.

38. Avant de terminer, je tiens à faire une petite remarque sur les déclarations faites par les représentants des Etats-Unis et des Philippines ce matin, à cette tribune, à l'égard de mon pays. A entendre leur rhétorique sur l'histoire des 30 dernières années, et leurs sentiments de compassion à l'égard des peuples du Kampuchea et du Viet Nam, on croirait que ces représentants ont une mémoire bien courte pour ce qui est d'un passé tout à fait récent, où leurs pays respectifs se sont engagés dans une guerre d'agression criminelle, la plus odieuse de l'histoire, contre les peuples des trois pays d'Indochine. Cette guerre a été condamnée par l'humanité tout entière. Et ce sont ceux-là mêmes qui cherchent maintenant à se blanchir de leurs crimes passés, à détourner l'attention de l'opinion publique de leurs crimes présents, en se faisant passer pour les ardents défenseurs de la justice et du droit, de l'indépendance et de l'autodétermination des peuples d'Indochine, qu'ils ont submergés auparavant sous le feu et le fer de leurs bombes. Malgré toutes leurs cyniques calomnies et tous leurs artifices de propagande éhontée, ils ne peuvent

pas transformer le blanc en noir, le faux en vrai, et le complot politique contre le peuple du Kampuchea en renaissance subira un échec total comme tout ce qui s'est passé dans les dernières décennies. Qui sème le vent récolte la tempête!

39. M. HURD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom des 10 États membres de la Communauté européenne, au cours de cet important débat.

40. Voici près de trois ans maintenant que se produisait l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam. Le régime mis en place à Phnom Penh par les Vietnamiens dépend toujours entièrement du Viet Nam pour sa survie. Ayant subi les atrocités du régime barbare de Pol Pot, le malheureux peuple du Kampuchea n'a toujours pas recouvré son indépendance ni son droit à l'autodétermination. En attendant, une immense armée d'occupation reste implantée dans l'arrière-pays et aucune solution politique n'est en vue. Le conflit risque donc, à tout moment, de dépasser les frontières du Kampuchea. Et pourtant, au cours de l'année écoulée, nous avons constaté quelques progrès, notamment du point de vue humanitaire. Le spectre de la famine ne menace plus le Kampuchea. Grâce aux efforts du Secrétaire général, de sir Robert Jackson, des institutions spécialisées, dont le FISE en premier lieu, du Comité international de la Croix-Rouge, et d'autres agences non gouvernementales, et grâce également aux réponses de la communauté internationale, il semble que la survie matérielle du peuple du Kampuchea soit assurée, bien que des pénuries soient encore à craindre l'an prochain. Au cas où cela se produirait, la Communauté européenne et ses États membres, qui ont contribué ensemble pour environ 40 p. 100, à ce jour, aux secours internationaux, sont disposés à verser une contribution supplémentaire. A cet égard, je tiens à rendre hommage au Gouvernement de la Thaïlande pour la générosité et la compassion avec lesquelles il continue d'accueillir en si grand nombre les réfugiés kampuchéens, malgré les immenses difficultés que cela représente tant pour le Gouvernement que pour le peuple de la Thaïlande.

41. Sur le plan politique, les efforts inlassables des pays de l'ANASE pour trouver une solution se sont poursuivis, et ces efforts ont à juste titre le soutien de l'immense majorité de la communauté internationale. La Communauté a pris part à la Conférence internationale sur le Kampuchea qui a eu lieu ici en juillet. Et nous voulons dire que nous sommes satisfaits des résultats de cette conférence. Les membres de la Communauté invitent toutes les parties intéressées à mettre pleinement à profit le cadre des Nations Unies pour trouver une solution durable au problème du peuple kampuchéen. Ils continuent de croire que la solution du problème kampuchéen doit reposer sur un Kampuchea indépendant et neutre, doté d'un gouvernement véritablement représentatif, exempt de toute présence militaire étrangère et ayant des relations amicales avec tous les pays de la région. Les futures sessions de la Conférence prévues dans le projet de résolution présenté par les pays de l'ANASE et d'autres pays permettront certainement de faire avancer cette cause l'an prochain. Tout règlement doit donner au peuple kampuchéen le droit de déterminer librement sa forme de gouvernement et la direction qu'il souhaite. Etant donné l'histoire récente, il importe également de recevoir des assurances que le futur gouvernement kampuchéen aura des relations avec tous les pays de la région, et particulièrement avec ses voisins immédiats. Ces assurances devront, bien sûr, être réciproques. En attendant, nous relevons l'accord de principe intervenu récemment entre les représentants des parties

kampuchéennes opposées à l'invasion vietnamienne et tendant à ce qu'une coalition soit formée.

42. Les membres de la Communauté sont sensibles au fait que dans la recherche d'un règlement, les pays de l'ANASE sont mus par le désir de créer des conditions favorables à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, à l'abri de l'ingérence des puissances extérieures. Le retrait complet des forces vietnamiennes est une mesure indispensable si nous voulons que la situation au Kampuchea redevienne normale. Des mesures efficaces doivent être prises pour s'assurer qu'aucun groupe armé ne puisse saisir le pouvoir par la force ni avoir recours à la menace de la force pour intimider le peuple kampuchéen et le priver de son droit à l'autodétermination. Dans ce contexte, il faut que notre attitude à l'égard du régime de Pol Pot soit bien comprise. Nous détestons ce régime odieux, dont les violations des droits de l'homme ont été plus flagrantes que celles de tout autre régime dans l'histoire récente. Il appartient au peuple du Kampuchea de décider qui constituera son nouveau gouvernement à l'issue d'élections libres, et nous sommes certains que s'il en a la possibilité, il rejettera catégoriquement le régime de Pol Pot. Notre attitude sur ce point est conséquente, et elle forme un vif contraste avec celle des représentants soviétiques et des autres représentants pro-vietnamiens qui, au cours de l'automne 1978, s'opposaient encore radicalement aux efforts occidentaux faits à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités pour persuader la communauté internationale d'enquêter sur les atrocités du régime de Pol Pot.

43. Quoi qu'il en soit, l'histoire et les actes du régime de Pol Pot ne sauraient, à notre avis, justifier l'invasion non plus que l'occupation. Il est dans l'intérêt de tous de souligner l'inadmissibilité de l'ingérence et de l'intervention étrangères dans les affaires intérieures d'un État souverain, et notamment de souligner que les pays petits et vulnérables ne doivent sous aucun prétexte être soumis à une invasion de la part de leurs voisins plus puissants. Comme un représentant le disait si sagement au cours du débat sur le Kampuchea à l'Assemblée générale l'an dernier, il n'y a pas d'intervention « justifiée » ; il n'y a pas de « bonne » occupation, quels que soient les motifs invoqués. Le droit d'imposer des gouvernements ou des régimes à des pays indépendants ne saurait être reconnu.

44. Ainsi, la Communauté appuiera une fois de plus le projet de résolution présenté par les pays de l'ANASE et d'autres pays, comme elle a appuyé les textes présentés à la trente-quatrième et à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Comme le reconnaît l'ANASE, il ne peut y avoir de solution politique sans la participation et la coopération de toutes les parties intéressées au conflit. Nous espérons donc que le Gouvernement vietnamien et les autres intéressés reviendront sur leur décision de ne pas participer à la Conférence internationale sur le Kampuchea et commenceront à jouer leur rôle dans la recherche d'un règlement politique négocié. Car plus tôt ils le feront, plus tôt le peuple kampuchéen pourra jouir de la paix qu'il appelle de tous ses vœux.

45. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la troisième année consécutive que l'Assemblée générale discute de la situation au Kampuchea, pays qui demeure le théâtre d'une tragédie sans pareille et d'une crise qui menace la paix mondiale. Depuis la fin de 1978, lorsque les troupes vietnamiennes sont entrées à Phnom Penh, la communauté internationale déploie sans relâche des efforts pour résoudre la crise kampuchéenne. Les initiatives prises au cours des diverses sessions de l'Assemblée générale et au cours de la Conférence internationale sur le Kampuchea qui a eu lieu récemment ont permis un

léger optimisme en ce qui concerne la restauration de la paix dans cette terre tourmentée. Mais il est évident que les épreuves du peuple kampuchéen ne s'atténueront pas tant que l'intervention militaire étrangère persistera au Kampuchea et que le libre exercice du droit à l'autodétermination du peuple de ce pays sera étouffé.

46. Le peuple pakistanais ressent une inquiétude toute particulière devant la tragédie kampuchéenne pour trois raisons. Premièrement, la situation au Kampuchea est le résultat de la violation du principe sacro-saint de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, dont le strict respect est la condition préalable à un ordre mondial fondé sur la paix, l'équité et la justice. Deuxièmement, il y a un parallèle étroit entre la situation au Kampuchea et celle qui existe en Afghanistan, et ce parallèle fait peser un danger sur la stabilité de notre région et sur la paix internationale. Troisièmement, étant donné que plus de 2 millions de réfugiés afghans se trouvent sur notre sol, nous sommes conscients de l'ampleur extraordinaire du problème humanitaire que causent l'intervention militaire étrangère et la lutte interne au Kampuchea, ainsi que du sort de plus de 100 000 réfugiés kampuchéens et du fardeau que leur présence représente pour les ressources de la Thaïlande. Nous tenons à rendre un hommage chaleureux au Gouvernement thaïlandais qui a fourni abri à cette masse humaine affligée et chassée de ses foyers, assumant ainsi une responsabilité internationale et humanitaire.

47. Nous tenons également à nous féliciter des efforts massifs mobilisés par l'Organisation des Nations Unies, sous la direction personnelle du Secrétaire général, pour améliorer les conditions affligeantes que subit le malheureux peuple kampuchéen et qui se traduisent par la faim, la malnutrition et la maladie.

48. La position du Pakistan sur les aspects politiques et humanitaires de la crise kampuchéenne a été constante et claire. Le Pakistan n'a jamais toléré la politique inhumaine et de génocide du régime de Pol Pot au Kampuchea. En même temps, le Pakistan ne saurait accepter l'occupation étrangère de ce pays sous le prétexte de vouloir sauver son peuple d'un régime tyrannique. Nous sommes fermement convaincus qu'une nation ne peut en aucune circonstance s'arroger le droit d'envahir une autre nation souveraine et d'imposer un régime fantoche à ses victimes. Si l'on admet que les interventions militaires peuvent se justifier pour des raisons humanitaires, cela revient à tourner en dérision les principes consacrés du droit international et risque de créer dans le monde une situation chaotique et anarchique où, pour leur sécurité, les pays plus faibles et plus petits seront à la merci de leurs voisins plus puissants. En tant que membres de la communauté mondiale, attachés aux principes de la Charte des Nations Unies, nous avons la responsabilité solennelle de rejeter une telle attitude internationale, que l'Etat agresseur soit grand ou petit.

49. L'Assemblée générale s'est déclarée dans des termes sans équivoque contre l'intervention militaire vietnamienne au Kampuchea. Dans ses résolutions 34/22 et 35/6, l'Assemblée générale a également souligné le besoin urgent de trouver un règlement politique global au problème kampuchéen, qui se fonde sur le retrait complet des troupes étrangères du pays, le respect de la souveraineté et de l'indépendance du Kampuchea et le droit du peuple kampuchéen à décider de son avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère. En vue de parvenir à ce règlement global, l'Assemblée a en outre décidé, par sa résolution 35/6, de convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea, à laquelle participeraient toutes les parties au conflit dans ce pays.

50. Conformément à cette décision, la Conférence s'est réunie en juillet dernier et a adopté la Déclaration sur le Kampuchea², qui témoigne de la préoccupation sincère et du réalisme des participants qui se sont efforcés de mettre au point des mesures concrètes propres à faciliter le processus amorcé par l'Assemblée générale pour parvenir à une solution politique juste de la situation au Kampuchea. La Conférence a présenté, dans le cadre d'un calendrier précis, un plan de cessez-le-feu et de retrait des troupes étrangères au Kampuchea, afin de restaurer les conditions de paix et d'ordre à l'intérieur du pays et d'assurer des élections libres sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies pour que tous les Kampuchéens puissent y participer en vue d'élire le gouvernement de leur choix. La Conférence a également envisagé des accords entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, tous les Etats de l'Asie du Sud-Est et d'autres Etats intéressés afin d'assurer un statut neutre et non aligné au Kampuchea, le respect de la souveraineté et de l'indépendance de ce pays ainsi que l'inviolabilité de ses frontières.

51. Le rôle central et la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies pour résoudre la crise au Kampuchea ne sauraient être minimisés. La situation au Kampuchea n'est pas une question régionale; elle découle de la violation d'un principe fondamental du droit international et son règlement est une responsabilité internationale. En conséquence, nous sommes heureux que le rôle de l'Organisation des Nations Unies ait été pleinement reconnu dans les décisions de l'Assemblée générale et dans celles de la Conférence internationale sur le Kampuchea. L'Organisation des Nations Unies a été invitée à contrôler le retrait des troupes étrangères du Kampuchea et elle s'est vu confier la lourde responsabilité de surveiller le déroulement d'élections libres au Kampuchea et de maintenir l'ordre public jusqu'à ce qu'ait lieu le transfert pacifique des pouvoirs aux représentants élus dans ce pays. Si l'Organisation des Nations Unies remplit ce rôle avec succès, cela contribuera à renforcer son prestige et à restaurer la confiance en sa capacité de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

52. Il est regrettable que le Viet Nam et ses alliés aient refusé de participer à cette importante conférence sur le Kampuchea. Il faut espérer qu'ils accepteront de coopérer avec le Comité spécial créé par la Conférence et qu'ils participeront aux négociations visant à mettre au point les éléments d'un règlement pacifique ébauchés par la Conférence. L'attitude positive de ces pays contribuerait grandement à mettre fin au chapitre de luttes et d'effusions de sang dans un Kampuchea ravagé par la guerre.

53. Nous ne voulons pas commenter les mobiles qui sont à la base de l'intervention vietnamienne au Kampuchea. Toutefois, les événements survenus au cours des trois dernières années ont amplement démontré que l'action fatidique du Viet Nam n'a fait que détruire l'espoir de voir l'Indochine entrer dans une nouvelle ère de paix et de prospérité à la suite du triomphe héroïque du peuple vietnamien dans sa longue et pénible lutte contre l'impérialisme et le colonialisme.

54. A l'heure actuelle, les perspectives de paix sont meilleures grâce aux efforts inlassables menés par l'Organisation des Nations Unies et à la bonne volonté et à la sagesse remarquables dont ont fait preuve les pays de l'ANASE. Nous lançons un appel au Viet Nam pour qu'il révisé sa position et saisisse l'occasion qui lui est offerte de se joindre aux efforts internationaux en vue de résoudre politiquement la crise kampuchéenne, dans le cadre prévu par l'Organisation des Nations Unies, et ce dans l'intérêt bien compris de tous les peuples de la région. En acceptant l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, le Viet Nam contribuerait à restaurer la paix en Indochine et en

Asie du Sud-Est et ce geste aurait un effet salutaire sur la situation mondiale qui se dégrade en raison des tensions et des conflits grandissants.

55. Parallèlement aux efforts de paix entrepris par l'Organisation des Nations Unies, il existe des signes encourageants laissant entrevoir la naissance d'un front uni formé de toutes les factions patriotiques luttant au Kampuchea. Nous nous félicitons de la déclaration conjointe, publiée à Singapour en septembre de cette année, du prince Norodom Sihanouk, de M. Son Sann et de M. Khieu Samphan [voir A/36/498] concernant l'accord de principe auquel ils sont parvenus en vue de former un gouvernement de coalition. Cet événement permettra d'organiser une coalition viable à l'intérieur du Kampuchea si le plan de paix envisagé dans les décisions de l'Assemblée générale et de la Conférence internationale sur le Kampuchea est mis en œuvre. Cette coalition exclurait aussi la possibilité d'un retour au despotisme de Pol Pot, qui a infligé d'immenses souffrances au peuple kampuchéen.

56. Pour conclure, je vais commenter brièvement le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 que le Pakistan a présenté et qui a déjà été présenté avec éloquence par le général Carlos F. Romulo, ministre des affaires étrangères des Philippines. Ce projet de résolution réaffirme les principes absolus d'un règlement politique et entérine les décisions importantes de la Conférence internationale sur le Kampuchea. En appuyant ce projet de résolution, l'Assemblée générale démontrera une fois de plus sa préoccupation profonde face à la tragédie qui se poursuit au Kampuchea et sa volonté de mener à bien un règlement pacifique de la crise kampuchéenne.

57. M. KASEMSRI (Thaïlande) [interprétation de l'anglais] : Voilà trois ans de suite que l'Assemblée générale est saisie du problème kampuchéen. La Thaïlande qui, en tant qu'Etat de première ligne, est affectée depuis trois ans par ce problème, souhaite voir intervenir rapidement un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen, qui se fonde sur les principes de la Charte et sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les raisons de notre attitude sont claires.

58. Premièrement, la Thaïlande et tous les pays de l'ANASE souhaitent que cessent immédiatement les combats au Kampuchea et qu'il soit procédé au retrait total des forces vietnamiennes se trouvant dans ce pays. La prolongation du conflit ne peut servir les intérêts d'aucun pays de la région. Le Viet Nam n'a aucun droit ni aucune raison légitime de vouloir imposer une solution militaire au Kampuchea et au peuple kampuchéen.

59. Deuxièmement, le peuple kampuchéen doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, à l'abri de toute occupation étrangère et sans intervention ou coercition étrangères, comme il en a le droit en vertu de la Charte et des règles du droit international. Tant que les forces vietnamiennes ne se seront pas retirées complètement du Kampuchea, le peuple kampuchéen ne pourra pas exercer librement ce droit. Voilà pourquoi les prétendues élections organisées récemment au Kampuchea au début de l'année n'étaient qu'une parodie organisée sous la menace des forces d'occupation étrangère et sans la pleine participation du peuple kampuchéen.

60. Troisièmement, les actes commis par le Viet Nam avant l'invasion et par la suite ont donné une dimension internationale importante au problème. Des puissances extérieures à la région sont maintenant impliquées dans cette affaire, que cela plaise ou non au Viet Nam. La persistance du problème et l'absence d'un règlement politique d'ensemble ne peuvent qu'accroître et aggraver ces rivalités et ces affrontements.

61. Quatrièmement, le problème des réfugiés kampuchéens, tragique conséquence des actions militaires du Viet Nam, ne peut être réglé de manière efficace sans un règlement politique d'ensemble. Tant que les troupes étrangères occuperont illégalement le Kampuchea et tant que les combats se poursuivront, on ne peut guère espérer trouver une solution véritablement efficace et durable au problème des réfugiés kampuchéens.

62. Enfin, et ce n'est pas le moins important, si nous voulons tirer une leçon de l'histoire en tenant compte de la réalité actuelle, il faut reconnaître qu'un Kampuchea capable de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est doit être véritablement libre, indépendant, neutre et non aligné. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de trouver une solution politique d'ensemble au problème du Kampuchea tenant compte des intérêts et des préoccupations légitimes de toutes les parties. Par-dessus tout, il faut réaffirmer les droits inaliénables du peuple kampuchéen, et particulièrement son droit à l'autodétermination. De cette manière, aucun pays ne doit pouvoir intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea ou chercher à lui imposer un gouvernement ou une administration quels qu'ils soient. Il appartiendra au peuple kampuchéen lui-même de prendre cette décision.

63. En attendant, ma délégation se félicite des efforts déployés par les patriotes kampuchéens sous la direction de leurs chefs, à savoir le prince Sihanouk, M. Son Sann et M. Khieu Samphan, en vue de former une coalition nationaliste contre les forces d'occupation. Tant que le Viet Nam continuera d'essayer d'imposer sa puissance militaire au peuple kampuchéen, nous n'aurons pas le choix et il nous faudra reconnaître la légitimité de la lutte des patriotes kampuchéens pour libérer leur pays de l'occupation étrangère et de la présence illégale des étrangers et pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination, sans ingérence ou coercition de l'extérieur.

64. C'est avec cet objectif à l'esprit que les pays de l'ANASE ont proposé la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea dans la résolution 35/6 de l'Assemblée générale. Avec l'appui de l'immense majorité des Etats Membres, la Conférence a été convoquée par le Secrétaire général en juillet dernier. Les résultats ont été des plus encourageants étant donné que la Conférence a adopté par consensus une déclaration² et une résolution³ sur le Kampuchea qui, notamment, portaient création d'un comité spécial. La Déclaration fournit un cadre constructif et raisonnable pour un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. La Déclaration réaffirme que le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, le rétablissement de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, son droit à l'autodétermination ainsi que l'engagement par tous les Etats de ne pas s'immiscer dans les affaires internes du Kampuchea sont les éléments essentiels de toute solution juste et durable du problème du Kampuchea. La Déclaration souligne également que le Kampuchea, comme tous les autres pays, a droit à l'indépendance et à la souveraineté, à l'abri de toute menace extérieure et de toute intervention armée; il a le droit d'être libre de décider de son avenir et de poursuivre son propre développement en cherchant à améliorer le niveau de vie de son peuple dans un climat de paix, de stabilité et de respect des droits de l'homme. Loin de vouloir imposer le point de vue de l'une des parties à l'autre, la Déclaration demande des négociations pacifiques entre toutes les parties pour trouver une solution satisfaisante et acceptable pour tous, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les négociations sont donc envisagées sur les éléments importants suivants : cessez-le-feu et retrait de

toutes les forces étrangères sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies; mesures pour le maintien de la paix et de l'ordre public au Kampuchea; et organisation d'élections libres sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. La Déclaration souligne également la nécessité de conclure des accords sur les modalités permettant de s'assurer que toutes les parties respecteront les résultats des élections libres, ainsi que la nécessité d'accords entre tous les Etats intéressés pour assurer au Kampuchea un avenir stable et pacifique.

65. Le règlement pacifique des différends a toujours été l'un des principes essentiels inscrits dans la Charte. Dans la plupart des cas, il dépend de la volonté politique et de la bonne volonté des parties directement intéressées, qu'elles souhaitent entamer de telles négociations ou non. En ce qui concerne le problème du Kampuchea, il est certain que le fardeau de la preuve incombe au Viet Nam qui prétend encore à ce jour que la situation au Kampuchea est irréversible. Lorsque le Viet Nam reconnaîtra qu'il ne peut asservir et occuper un Etat indépendant et souverain contre le gré de son peuple, le processus de négociation pourra commencer dans le cadre de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour trouver une solution durable et satisfaisante pour tous.

66. La Conférence internationale sur le Kampuchea a également adopté par consensus une résolution portant création d'un comité spécial pour aider la Conférence et entreprendre des missions, le cas échéant, en vue de trouver un règlement négocié. Ma délégation est certaine que le Comité spécial et chacun de ses membres joueront un rôle utile dans l'accomplissement du mandat défini dans la Déclaration et dans la résolution de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

67. Il ressort de ces considérations que la Déclaration et la résolution de la Conférence constituent un cadre raisonnable de règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea. Nous estimons que cette opinion est équitable pour les raisons suivantes.

68. Premièrement et avant tout, le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et le droit du Kampuchea d'exister en tant que pays véritablement libre et indépendant sont reconnus et constituent l'élément le plus important de la solution. Deuxièmement, les intérêts légitimes des pays voisins du Kampuchea au sujet de leur sécurité aussi bien que ceux d'autres Etats intéressés sont pris en considération. Troisièmement, le processus de négociation ne consiste pas à imposer la volonté d'une partie à une autre mais est un processus de négociation pacifique d'un règlement pacifique, tenant pleinement compte des droits et des préoccupations légitimes de toutes les parties, et auquel toutes les parties sont invitées à participer. Quatrièmement, le problème kampuchéen, qui est la cause profonde de l'instabilité actuelle aussi bien que de la présence croissante des grandes puissances et de leur rivalité dans la région de l'Asie du Sud-Est, sera réglé par la voie pacifique. Faire abstraction de la question serait favoriser de nouveaux conflits et la méfiance dans la région aussi bien qu'une escalade de la rivalité entre les grandes puissances, au détriment du bien-être des pays et des peuples de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble. Cinquièmement, ce règlement d'ensemble, tel qu'envisagé par la Déclaration, permettra également la solution durable d'autres problèmes qui ont résulté du conflit kampuchéen: les réfugiés et l'aggravation de la tension dans la région.

69. Le règlement politique d'ensemble du problème tel qu'envisagé dans les documents de la Conférence internationale ouvrira une ère nouvelle de paix, de stabilité et de coopération durables dans la région de l'Asie du Sud-Est et permettra aux pays de cette région de redoubler d'efforts pour établir une zone de paix, de liberté et de neutralité

dans une Asie du Sud-Est libre de toute ingérence extérieure et de toute rivalité. Les pays de l'Asie du Sud-Est pourront alors se consacrer aux tâches du développement, du relèvement et de la reconstruction nationale, qui, de l'avis de ma délégation, répondent aux aspirations de tous les peuples.

70. M. Carlos P. Romulo, ministre des affaires étrangères des Philippines, dans l'éloquente déclaration qu'il a prononcée à la séance de ce matin, nous a déjà présenté avec clarté le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1. En tant que coauteur, ma délégation se bornera à souligner que ce texte, tout comme les résolutions 34/22 et 35/6, se compose de deux parties, la partie politique et la partie humanitaire. La partie politique met en lumière les résultats de la Conférence internationale sur le Kampuchea et la partie humanitaire traite du problème des réfugiés kampuchéens. A cet égard, ma délégation tient à exprimer sa gratitude aux pays donateurs, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées et autres organismes humanitaires internationaux ainsi qu'aux institutions bénévoles qui ont prêté une assistance inappréciable à mon pays dans nos efforts collectifs en faveur des réfugiés kampuchéens. Alors que la question des secours d'urgence à l'intérieur du Kampuchea est à l'étude, les Kampuchéens qui sont réfugiés le long de la frontière et dans les centres de regroupement en Thaïlande ont encore besoin d'une assistance internationale en attendant leur retour en toute sécurité dans leurs foyers.

71. Ma délégation appuie pleinement le projet de résolution et le recommande à l'Assemblée générale pour adoption.

72. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais faire allusion à certaines allégations faites contre la Thaïlande par le représentant permanent du Viet Nam au début de la séance de cet après-midi.

73. Dans sa déclaration, il a prétendu que les tensions en Asie du Sud-Est provenaient du fait que la Thaïlande avait permis à certains pays d'utiliser son territoire comme base d'activités militaires pour soutenir le Kampuchea démocratique, dont le gouvernement est reconnu par mon pays ainsi que par les Nations Unies. Le représentant du Viet Nam a également prétendu que les forces armées thaïlandaises et les tirs de leur artillerie avaient violé quotidiennement le territoire kampuchéen.

74. Ces allégations graves sont non seulement dénuées de tout fondement mais sont utilisées de façon malveillante pour masquer les actes d'agression flagrants et injustifiés des forces vietnamiennes d'occupation.

75. Les vraies questions qui se posent sont les suivantes: premièrement, à qui appartiennent les 200 000 soldats qui font la guerre contre le peuple kampuchéen? A qui appartiennent les troupes qui occupent le Kampuchea? Deuxièmement, d'où vient l'aide généreuse et les fournitures militaires coûteuses qui permettent aux troupes vietnamiennes de mener cette guerre et de maintenir leur occupation illégale du Kampuchea? Troisièmement, à qui appartiennent les troupes qui se livrent à de fréquentes incursions armées à l'intérieur du territoire thaïlandais depuis le Kampuchea?

76. Ces incidents innombrables de violation de la souveraineté de la Thaïlande ont été rapportés quotidiennement dans les documents de l'Organisation des Nations Unies qui ont été distribués en tant que documents officiels.

77. De plus, le représentant du Viet Nam s'est référé à une publication intitulée *War Monthly* pour salir la réputation de la Thaïlande. Il a parlé d'un prétendu Kampuchean Emergency Group (KEG). La question réelle est la suivante: Qui a mis le feu au baril de poudre (*powder keg*) au Kampuchea?

78. De plus il a parlé de la Thai Task Force 80. L'existence de cette unité est bien connue; elle a pour seul objectif de coordonner l'assistance internationale en faveur des réfugiés en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec des organismes internationaux tels que le Comité international de la Croix-Rouge et autres institutions bénévoles.

79. La bonne foi de la Thaïlande en ce qui concerne la situation tendue qui règne sur la frontière est bien connue et se reflète dans notre proposition constante d'inviter des observateurs des Nations Unies à se rendre de notre côté de la frontière. Cependant, cette proposition a été rejetée par le Viet Nam. Par conséquent, j'ose dire que les faits parlent d'eux-mêmes.

80. M. TRUCCO (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Aujourd'hui, alors que l'Assemblée générale examine de nouveau la question du Kampuchea, nous ne pouvons que rappeler qu'en décembre 1978, après la conquête de ce pays par les troupes vietnamiennes en violation de tous les principes de la Charte, les envahisseurs ont soutenu, tout comme le chef de la délégation vietnamienne l'a fait ici cet après-midi, qu'il s'agissait d'un fait irréversible et que la communauté internationale devra finalement le reconnaître comme tel.

81. Mais trois années se sont écoulées, et la réalité est toute autre. L'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se refuse à reconnaître la légitimité de l'administration vietnamienne au Kampuchea, et exige le retrait des troupes de ce pays, comme le prouvent tant les résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale que la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea et les divers communiqués publiés par le mouvement des pays non alignés.

82. L'invasion vietnamienne du Kampuchea préoccupe toute la communauté internationale et, essentiellement, les pays en développement qui, à juste titre, peuvent se déclarer non alignés. Ces pays sont conscients de ce que la garantie la plus ferme de coexistence pacifique réside dans le respect scrupuleux des principes et des objectifs de la Charte et, notamment, du principe qui consacre de manière impérieuse la nécessité de s'abstenir de recourir à l'emploi de la force ou à la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales. La violation éhontée de ce principe ne saurait être acceptée par la communauté internationale.

83. Au cours du débat général de cette session, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a affirmé :

« ... l'heure est venue pour tous ceux qui s'identifient avec les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies de défendre franchement et ouvertement, avec la fermeté qui découle de la conviction, ces principes et ces objectifs, de dénoncer leurs violations, où qu'elles se produisent, et de demander et appuyer les sanctions que l'Organisation envisage pour leurs auteurs. » [23^e séance, par. 128.]

84. La Conférence internationale sur le Kampuchea, convoquée conformément à la résolution 35/6 de l'Assemblée générale, et qui a eu lieu en juillet de cette année, a démontré très clairement la volonté politique d'une grande majorité de pays d'entamer, d'une manière constructive, un dialogue sur l'avenir du Kampuchea. Nous réitérons notre appui à la Déclaration internationale sur le Kampuchea adoptée à cette conférence et nous manifestons notre volonté de poursuivre nos efforts, de concert avec la communauté internationale, pour instituer un Kampuchea libre et indépendant, qui puisse être considéré comme étant véritablement non aligné.

85. Nous estimons que la tâche entreprise à cet égard par le Secrétaire général et par son représentant spécial,

M. Essaafi, a débouché sur des résultats positifs, car elle a contribué à la création d'un climat propice aux négociations. Nous sommes convaincus que le Comité spécial de la Conférence facilitera cette tâche jusqu'à ce qu'un accord politique général, qui tienne compte des intérêts de tous les Etats de la région et garantisse l'exercice des droits nationaux du peuple khmer, soit possible.

86. Par ailleurs, il faut accorder une priorité toute particulière à la solution des problèmes que connaissent en ce moment les milliers de réfugiés kampuchéens. Les problèmes de réfugiés ont affecté très durement la Thaïlande, et nous réitérons notre reconnaissance au peuple et au gouvernement de ce pays pour l'assistance qu'ils ont fournie à cet égard. Mon pays a contribué aux efforts de l'Assemblée générale visant à aider ceux qui ont dû abandonner le territoire kampuchéen et appuie sans réserve l'assistance dévouée que fournissent tant les pays de l'ANASE que les organismes internationaux, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui, cette année, a reçu le prix Nobel pour la paix, qu'il a bien mérité.

87. Nous avons lu avec satisfaction le communiqué conjoint publié par les dirigeants de la résistance kampuchéenne au début du mois dernier; nous sommes d'ailleurs convaincus que l'entente et la coopération entre les parties intéressées favoriseront la pleine application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à l'avenir politique du Kampuchea. Dans cet esprit, ma délégation s'enorgueillit d'être l'un des auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, qui recherche une solution raisonnable et pacifique au problème du Kampuchea.

88. Avant de terminer, qu'il me soit permis de rappeler ici l'opinion de mon gouvernement : seuls le retrait inconditionnel des troupes d'occupation, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région ainsi que le plein exercice du droit à l'autodétermination du peuple khmer permettront de mettre un terme aux souffrances que ce peuple connaît depuis trente ans.

89. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Sans l'accord et sans la participation des véritables représentants légitimes de la République populaire du Kampuchea, au mépris de la volonté de l'immense majorité du peuple de ce pays, et à la suite de manœuvres sordides, nous sommes de nouveau amenés à examiner une question qui relève exclusivement de la compétence interne d'un Etat souverain.

90. Ces discussions stériles, qui ne peuvent amener à rien de constructif, sont nettement contraires aux buts et aux principes de la Charte. C'est pourquoi la République socialiste tchécoslovaque les rejette résolument et catégoriquement, car ce sont des actes manifestes et flagrants d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Elles ne peuvent être considérées que comme des tentatives faites pour abuser du prestige de l'Organisation et pour saper son autorité.

91. Depuis plus de deux ans et demi qu'a été renversé et condamné à tout jamais le régime de Pol Pot, le peuple héroïque du Kampuchea, dirigé par ses représentants légitimes qu'il a librement et unanimement soutenus lors des élections qui ont eu lieu en mai dernier, est parvenu à obtenir de remarquables et incontestables résultats dans la normalisation de la vie quotidienne dans son pays. Il a réussi à augmenter la production de manière significative, à faire redémarrer les échanges commerciaux essentiels et à rétablir le cours de la monnaie. Le peuple kampuchéen défend les réalisations qu'il a obtenues au prix d'efforts considérables et fait résolument face aux conséquences néfastes du régime de Pol Pot, qui s'est rendu coupable de génocide à l'égard de son propre peuple et qui a provoqué

une catastrophe sociale et économique sans précédent dans l'histoire de ce pays qu'il a ruiné.

92. Le peuple du Kampuchea, sous la direction du Conseil d'Etat, seul organe, en droit et en fait, véritablement et légalement représentatif du peuple et des autorités populaires sur l'ensemble du territoire, a progressé très nettement sur la voie de la réalisation de ses objectifs. Ceux-ci sont inscrits dans la Constitution et dans d'autres instruments législatifs récemment adoptés par l'Assemblée populaire. Ils comprennent, entre autres, le programme de développement économique du pays approuvé par l'Assemblée nationale, qui tend à éliminer définitivement les vestiges de l'ancien régime, à relever l'économie du pays et à fournir une aide alimentaire à la population.

93. Ces succès incontestés pourraient être plus grands encore si des tentatives désespérées n'étaient menées de l'extérieur pour essayer de compliquer le problème et pour aider, ici, un groupe de gens qui a perdu depuis longtemps, tant du point de vue juridique que politique et moral, le droit de prendre la parole devant cette organisation qui est universelle, intergouvernementale et pacifique et à buts humanitaires, quels que soient les paravents ou les étiquettes auxquels ils ont recours, quels que soient les slogans derrière lesquels ils se cachent, qu'ils s'intitulent « front » ou qu'ils se donnent une toute autre appellation. Mais l'on peut dire que sans ces intérêts étrangers et cette aide extérieure, ce problème serait depuis longtemps réglé et que la paix, la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du Sud-Est asiatique serait rétablies.

94. Comme de nombreux autres Etats, nous nous posons la question suivante : quelles sont les visées de ceux qui, au mépris de la réalité, continuent de se bercer d'illusions chimériques, comme si l'on pouvait modifier la situation réelle au Kampuchea ? Souhaitent-ils défendre les intérêts du peuple kampuchéen ou leurs propres intérêts ? Peuvent-ils vraiment aider le peuple kampuchéen à se débarrasser des vestiges du passé par des résolutions du genre de celle dont est saisie l'Assemblée ? A mon avis, la réponse est non. C'est pourquoi nous nous opposons totalement au projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, qui ne fait que reprendre les desseins de l'impérialisme mondial et de l'hégémonisme de Pékin et n'est que la suite peu glorieuse d'une politique qui a déjà échoué et qui a encore moins de chance que jamais de réussir. Ce qui attend cette résolution, c'est le sort qui a été réservé à toutes les tentatives tendant au même objectif, d'où qu'elles viennent, y compris de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

95. La situation au Kampuchea est irréversible, que cela plaise ou non à certains. Elle correspond parfaitement à la volonté et aux aspirations de l'immense majorité de la population de ce pays pacifique et non aligné, dont le gouvernement a présenté, avec d'autres pays d'Indochine, des propositions constructives, souples et réalistes en vue de régler efficacement les problèmes de cette région et à y renforcer la paix et la sécurité. Nous appuyons sans réserves ces propositions, car elles visent essentiellement à promouvoir des négociations et un dialogue pacifique et constructif entre les pays d'Indochine et les pays de l'ANASE. En d'autres termes, elles confirment exactement ce que nous avons si souvent préconisé du haut de cette tribune.

96. La Tchécoslovaquie, pour sa part, compte tenu des besoins réels et vitaux du Kampuchea, cherche à lui apporter une coopération plus large, à lui fournir le maximum d'aide, concrétisant ainsi les résultats de la visite du Président de la Tchécoslovaquie, M. Gustav Husak, au Kampuchea l'an dernier, et de la visite dans notre pays du Président du Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea, M. Heng Samrin. A la suite de ces visites, les relations entre nos deux pays ont été élevées à un niveau

qualitativement nouveau. La visite à Prague, cette année, du Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen, a renforcé encore davantage les relations entre nos deux pays. Nous continuerons de suivre cette voie sans jamais en dévier afin d'apporter notre modeste contribution au règlement pacifique le plus rapide possible de ce problème brûlant.

97. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Notre position à l'égard de la prétendue situation au Kampuchea, question qui a été imposée aux Nations Unies, et notre opposition, pour des raisons de principe, à son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ont été récemment exprimées devant le Bureau par la délégation de la RSS d'Ukraine. Il est toutefois regrettable que les Etats impérialistes et les forces hégémonistes de la Chine aient réussi à plonger l'Organisation des Nations Unies dans cette discussion stérile. Une situation paradoxale s'est ainsi créée.

98. Dans un Etat souverain, la République populaire du Kampuchea, la vie suit tranquillement son cours, les organes du pouvoir fonctionnent normalement avec l'appui du peuple, et pourtant, à l'intérieur de notre organisation, certains essaient d'imposer à l'Organisation des Nations Unies la discussion de la situation dans ce pays, faisant obstacle au droit du représentant de son gouvernement légitime de participer aux travaux de l'Assemblée générale et d'exprimer ses vues sur les événements qui se déroulent aux frontières de son pays.

99. Toute personne raisonnable et objective doit admettre que le « problème kampuchéen » n'existe pas. Ce problème a été pris en main par le peuple kampuchéen lui-même. La situation dans la République populaire du Kampuchea a repris son cours normal lorsque a pris fin le régime criminel et de génocide du régime de Pol Pot. Les tentatives faites pour saper l'indépendance et la souveraineté de la République populaire du Kampuchea sont vouées à l'échec.

100. Etant donné ces opinions et conclusions, la délégation de la RSS d'Ukraine croit néanmoins nécessaire d'exposer certaines considérations sur le sujet en parlant de la véritable situation qui règne dans le Sud-Est asiatique.

101. A la suite d'une lutte obstinée contre l'impérialisme américain puis contre l'hégémonisme de Pékin, le peuple kampuchéen a conquis son droit à l'indépendance et à l'autodétermination. Deux ans et demi après la mise en place d'un régime véritablement populaire, il s'est produit au Kampuchea des changements irréversibles. En peu de temps les entreprises qui avaient été fermées par les polpotistes ont été remises sur pied, le système financier rétabli. L'on constate de grandes réalisations dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la santé. Des élections générales en ce qui concerne l'organe supérieur du pouvoir, l'Assemblée nationale, ainsi que les autorités locales ont eu lieu dans le pays. Des progrès ont été enregistrés dans le relèvement de l'économie et de la culture ; la structure politique et sociale de la République populaire du Kampuchea a été consolidée par la législation inscrite dans la Constitution adoptée par la première session de l'Assemblée nationale.

102. Dans la loi fondamentale du pays sont également fixés les principes essentiels de la politique étrangère. En les mettant en pratique, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea suit une voie de paix et de non-alignement. Il est en faveur de relations de bon voisinage avec tous les Etats, et notamment avec les Etats de l'Asie du Sud-Est, sur la base des principes de la coexistence pacifique ; il s'efforce en outre de faire de cette région une zone de paix et de stabilité.

103. Le peuple kampuchéen, qui a connu la tragédie d'un génocide lorsqu'il était sous la botte des suppôts de Pékin, est bien résolu à ne plus tolérer le retour à l'ancien régime, même si ce n'est pas du goût de certains qui souhaitent déstabiliser la situation dans la République populaire du Kampuchea et dans l'ensemble de la région. Les milieux impérialistes des Etats-Unis, en collusion avec les hégémonistes de Pékin, attisent les tensions et veulent provoquer l'affrontement entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine. Ils fournissent des armes aux bandes polpotistes et aux forces réactionnaires khmères. Les efforts des adversaires de la République populaire du Kampuchea, et au premier chef Pékin, cherchent à créer des foyers de tension dans cette région. Ils tentent d'y faire renaître un climat d'hostilité, de haine et de méfiance car c'est seulement dans ces conditions qu'ils pourront faire aboutir leurs visées hégémonistes, et non pas dans la paix et l'amitié.

104. Les desseins de Washington, eux, sont de retrouver les positions perdues en Asie du Sud-Est, de rétablir sa présence militaire, directement ou indirectement, d'intimider les pays de la région en brandissant la prétendue « menace vietnamienne », de justifier les crimes récents de la soldatesque américaine en Indochine et de discréditer la lutte héroïque des peuples contre les interventionnistes. Et c'est pour cela qu'on veut nous imposer l'artificielle « question du Kampuchea ».

105. Ces derniers temps, la Chine, les Etats-Unis et les milieux réactionnaires de certains pays de l'ANASE cherchent à remettre sur la sellette la question kampuchéenne, donnant l'apparence que les autorités populaires du Kampuchea se heurtent à une opposition réelle. On nous ressort les cadavres politiques d'imitateurs récents de Pol Pot ou d'autres politiciens du passé sur lesquels on fonde l'espoir d'une coalition contre-révolutionnaire. Ces activités sont vouées à l'échec, de même que les vils efforts de ceux qui veulent légaliser cette lie disparate.

106. Les Etats-Unis et la Chine cherchent aussi à déstabiliser la situation en Indochine en convoquant des conférences comme celle du mois de juillet dernier, la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea. Le fait même de convoquer cette conférence était en soi illégal et contraire aux dispositions fondamentales de la Charte qui ne permet pas l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains et indépendants.

107. Et, comme disait le représentant permanent de la RSS d'Ukraine dans sa note d'il y a quelques mois au Secrétaire général :

« Outre une ingérence manifeste dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen, la convocation de cette conférence constitue un obstacle supplémentaire à la normalisation de la situation dans le Sud-Est asiatique et porte préjudice au dialogue qui s'est engagé entre les pays d'Indochine et ceux de l'ANASE. »

Et cette conclusion s'est révélée être juste.

108. Certains participants à la Conférence se sont même mis d'accord, à l'Organisation des Nations Unies, pour lancer un appel en faveur du rétablissement au pouvoir du régime de Pol Pot, dont les porte-parole auraient « reconnu leurs erreurs » et auraient changé de « point de vue théorique ». Il n'est pas difficile d'imaginer quelles catastrophes s'abattraient sur le peuple kampuchéen si de pareilles propositions étaient réalisées.

109. Les documents adoptés à la Conférence sont tendancieux et ne peuvent qu'induire en erreur l'opinion publique mondiale. Il va de soi que, quelles que soient les décisions prises à propos du Kampuchea au mépris de l'opinion du peuple de ce pays et en l'absence de ses représentants légitimes, elles sont sans valeur.

110. La RSS d'Ukraine rejette catégoriquement les décisions de cette conférence prétendument « internationale » sur le Kampuchea.

111. Une base raisonnable et réaliste de règlement des problèmes qui se posent en Indochine existe et elle est bien connue des participants à cette session. Elle a été exposée dans la déclaration des Ministres des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République démocratique du Kampuchea, sur la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est. La déclaration en question a été adoptée en janvier de cette année à Hô Chi Minh-Ville et a été confirmée dans la déclaration commune des ministres des affaires étrangères de ces trois pays en juin dernier à Phnom Penh. Cherchant à obtenir des résultats positifs et rapides dans l'intérêt de la paix, de la stabilité, de l'amitié et de la coopération au Sud-Est asiatique, les trois Etats indochinois ont proposé aux membres de l'ANASE des négociations dans le cadre d'une conférence régionale pour régler toutes les questions litigieuses. Certains pays se sont vu offrir la possibilité d'assister à cette conférence en qualité d'observateurs; une invitation a été également faite au Secrétaire général des Nations Unies. Si, pour une raison pour une autre, les pays de l'ANASE n'étaient pas encore disposés à participer à une conférence régionale, les trois Etats d'Indochine seraient prêts à entreprendre des consultations bilatérales et multilatérales sur un ensemble très vaste de questions.

112. La proposition du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea visant la conclusion de pactes bilatéraux de non-agression avec la Chine tient toujours. De même, la reconnaissance, par les pays de l'ANASE, des sept principes exposés dans le mémorandum du Ministère des affaires étrangères lao, en date du 29 septembre 1981 — lesquels ont été développés à la 16^e séance au cours du débat général de la présente session par le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, M. Phoune Sipraseth — serait une mesure pratique favorable au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

113. De l'avis de la délégation de la RSS d'Ukraine, c'est par le dialogue, par les négociations et par les consultations, sans ingérence extérieure, que les pays de l'Asie du Sud-Est pourront régler les problèmes qui leur sont communs. Les décisions de l'Assemblée générale doivent tendre à aider les Etats de la région dans ces efforts constructifs.

114. Le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale ne tient absolument pas compte de la réalité; il ne fait qu'entraver la recherche d'une base pour un règlement politique authentique en Asie du Sud-Est qui soit acceptable pour tous, car il contient des dispositions qui représentent une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. La délégation de la RSS d'Ukraine votera contre ce projet de résolution.

La séance est levée à 17 h 20.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14071.

2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York (13-17 juillet 1981)* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20], annexe I.

3. *Ibid.*, annexe II.